



Besoin d'aide !!!!!

Par **Louwouwouwouw**, le **22/11/2023** à **19:17**

Bonjour, je me trouve aujourd'hui dans une situation compliquée. En effet, je suis mère d'une jeune fille de 15 ans ayant un petit copain du même âge. Le père de son copain est un homme assez violet verbalement, qui harcèlement moralement son enfant et le néglige. Moi, mon mari et ma fille essayons au mieux de le protéger mais nous voilà coincé: ce week-end le copain de ma fille souhaite passer le week-end chez nous (dormir) mais son père ne l'y autorise pas, le fait est qu'il le menace d'appeler la gendarmerie si il venait à venir quand même chez nous. Je ne peux pas laisser un mineur seul dehors ou le laisser à la porte mais si son père contacte la gendarmerie m'arrivera t'il des problèmes ?

Merci de vos réponses

Par **jodelariege**, le **22/11/2023** à **19:41**

bon jour

vous ne devez pas accueillir ce mineur en l'absence de l'accord des parents/du pere
si ce jeune est mis à la rue par le pere appelez le 119 pour l'enfance en danger

Par **Visiteur**, le **22/11/2023** à **19:48**

Je plussoie

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F781>

Ne vous mettez pas en tort en l'hébergeant sans l'accord de ses parents.

Accueillez le ... mais appelez immédiatement le 119 avec lui.

Par **Louloulouloulou**, le **23/11/2023** à **16:28**

Merci pour votre réponse! L'enfant est toujours rentrer chez moi comme il le voulait puisqu'il

est avec ma fille depuis un moment, si il vient dois-je le faire sortir de force ou seulement prévenir son père et la police ?

Par **Marck.ESP**, le **23/11/2023** à **16:46**

Bonjour et bienvenue

Il y a des règles "humaines" que chaque parent doit expliquer et faire comprendre à son enfant et il convient de noter que chaque situation est unique et dépend des circonstances spécifiques. Si les parents de l'enfant ne donnent pas leur consentement et ne sont pas d'accord pour qu'il passe la nuit chez son amie, cela nje pourrait être envisageable.

Juridiquement, la loi le dit ainsi:

[Article 371-3 du CC](#)

Par **jodelariege**, le **23/11/2023** à **16:54**

bonjour

le problème est que "mais son père ne l'y autorise pas, le fait est qu'il le menace d'appeler la gendarmerie"

les deux parents pourraient peut etre se rencontrer pour en discuter....